

(N^o 4.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1878.

*(Voir les N^{os} 92 et 164, session 1876-1877 et le N^o 5, session 1877-1878 de la
Chambre des Représentants.*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de seize millions deux cent soixante douze mille trois cent quarante neuf francs (16,272,349 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 novembre 1877.

Les Secrétaires,
(Signé) A. LESCARTS
REYNAERT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) THIBAUT.

(2)

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1878.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	427,800 »
2	Litt. a. — Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	544,800 »	»	
	Litt. b. — Traitement d'indisponibilité.	»	7,000 »	
3	Matériel	40,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	9,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	269,900 »	»	3,869,960 »
7	— Matériel	5,500 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	798,200 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,854,360 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000 »	»	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel	22,250 »	»	77,870 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	5,720 »	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police. (Crédit non limitatif.)	955,000 »	»	978,458 »
17	Litt. a. — Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,350 »	»	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	10,000 »	8 108 »	
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	35,000 »	100,000 »	35,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	240,000	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300	"	282,300
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	14,000	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	25,000	"	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000	"	42,500
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	"	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	521,400	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	4,300,000	"	
50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	669,000	256,000	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	72,558	"	5,774,261
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	"	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	"	20,000	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	11,000	"	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	30,000	"	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	200,000	"	965,500
39	Subsides <i>a</i> : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; — <i>b</i> : Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	255,000	200,000	
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	10,800	"	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	5,000	"	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	50,000	"	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	14,000	"	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	232,700	"	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.		»	
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,200,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus	12,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens	52,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	814,550 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	
52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Travaux d'agrandissement.	»	1,054,000 »	3,654,900 »
53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	47,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 »	»	
55	Gratifications aux détenus	40,000 »	»	
56	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
57	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	76,550 »	»	
	<i>Section 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	»	17,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
59	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . fr.	14,561,091 »	1,710,908 »	16,272,349 »